

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 1843.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. DE LEHAYE, au nom de la commission des naturalisations, sur la demande du sieur Auguste-Constantin-François Verdurmen, brasseur et saunier, à St-Nicolas.

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Hulst (Zélande), le 22 août 1808. Il est établi à St-Nicolas depuis 1835. En 1836, il a été autorisé à fixer son domicile en Belgique.

Il s'est marié à St-Nicolas, avec une femme belge; de ce mariage sont nés deux enfants.

Par sa fortune, le sieur Verdurmen jouit d'une grande indépendance. Sa conduite, tant privée que publique, le rend digne de la faveur qu'il sollicite. C'est l'avis des autorités consultées.

Le Rapporteur,

DE LEHAYE.

Le Président,

J. MAERTENS.
